

[Texte]

les terres provinciales et les terres privées. L'implication relative d'un ministère des Forêts doit tenir compte de ces notions-là.

Les terres provinciales, celles qui sont sous la juridiction des provinces, couvrent la plus grande partie du territoire du Canada. Il y a là un rôle premier à jouer. Il serait important que le nouveau ministère des Forêts joue ce rôle sur ces terres-là. Le pire danger qui guette le gouvernement fédéral, et en particulier le nouveau ministère des Forêts, c'est celui de vouloir jouer un rôle plus actif sur les terres provinciales, entrant ainsi en conflit de juridiction avec les provinces, alors que sur ses propres terres fédérales, il n'a même pas les pouvoirs nécessaires pour jouer le rôle qui lui revient de par son droit de propriété. Il faudrait que le nouveau ministère des Forêts puisse, d'abord et avant tout, jouer son rôle sur les terres fédérales. S'il ne peut pas le jouer sur les terres fédérales, comment peut-il le jouer ailleurs? Cela comprend les parcs, les aires pour la faune et différents territoires un peu partout. À cet égard, la loi est un peu faible, un peu trop volontariste.

D'après les chiffres que j'ai vu récemment, les terres forestières fédérales représentent environ 12 p. 100 du territoire du Canada. Il y a là un rôle premier à jouer. Il serait important que le nouveau ministère des Forêts joue ce rôle sur ces terres-là. Le pire danger qui guette le gouvernement fédéral, et en particulier le nouveau ministère des Forêts, c'est celui de vouloir jouer un rôle plus actif sur les terres provinciales, entrant ainsi en conflit de juridiction avec les provinces, alors que sur ses propres terres fédérales, il n'a même pas les pouvoirs nécessaires pour jouer le rôle qui lui revient de par son droit de propriété. Il faudrait que le nouveau ministère des Forêts puisse, d'abord et avant tout, jouer son rôle sur les terres fédérales. S'il ne peut pas le jouer sur les terres fédérales, comment peut-il le jouer ailleurs? Cela comprend les parcs, les aires pour la faune et différents territoires un peu partout. À cet égard, la loi est un peu faible, un peu trop volontariste.

Il y a aussi les terres privées. Dans ce cas, le rôle du ministère des Forêts pourrait être incitatif, non seulement pour l'aménagement de ces terres d'une manière directe, mais aussi par le biais de l'appareil gouvernemental fédéral, c'est-à-dire le ministère du Revenu au niveau des régimes de taxation et différentes autres avenues pour encourager la mise en valeur des forêts privées. Donc, il ne faut pas oublier la notion de terres fédérales, provinciales et privées.

En plus des terres, il y a beaucoup de domaines de juridiction qui sont entièrement ou en grande partie du ressort du gouvernement fédéral et qui, s'appliquant à la foresterie ou à l'industrie forestière, devraient être du domaine du ministère des Forêts.

On parle beaucoup de développement durable et de concilier l'environnement et l'économie. C'est bien beau, car il faut faire cette conciliation. Vous comprenez tous que ceci est d'autant plus facile que l'économie forestière est en bonne santé. Il est difficile de demander des actions environnementales à des entreprises qui courent à la faillite. Toute action de commerce, de promotion industrielle et de développement industriel a un lien beaucoup plus étroit qu'on le pense avec le développement durable.

• 1550

Je ne veux pas prolonger ce commentaire initial. J'aurais pu parler un peu du rôle que doit jouer un

[Traduction]

and private land. The relative involvement of a Department of Forestry must take those into account.

Provincial land, those lands that are under the jurisdiction of the provinces, cover the greatest areas of our country. The Constitution grants the provinces jurisdiction over the harnessing and development of resources. It is an important idea that the new department must take into account. It will have to act in complementarity and in co-operation with the provinces to develop those resources.

According to figures I have seen recently, federal forests cover some 12% of Canada's territory. It does have a prime role to play. It would be important for the new Department of Forestry to play that role on that land. The worse danger confronting the federal government, and more particularly the new Department of Forestry, is that of wanting to play a more active role on provincial property thus leading to a conflict over jurisdiction with the provinces while on its own federal lands, it does not even have the power necessary to play the role it should, by right, be playing. The new Department of Forestry should, first and foremost, be playing its role on federal land. If it can not play its role on federal land, how can it do anything elsewhere? That includes parks, animal reserves and other areas wherever they may be. On this point, the legislation is a little weak, a little bit too voluntarist.

There is also private land. In this case, the role of the Ministry of Forests could be to provide incentive not only for the direct development of that land, but also through the apparatus of the federal government, in other words the Department of Revenue through tax plans and other different avenues to encourage the development of private forests. So we must not forget that there are federal, provincial and private lands.

Besides that, there are many areas that are entirely or in great part under the jurisdiction of the federal government and that, in the area of forestry or the forest industry should fall under the Department of Forestry.

There is a lot of talk about sustainable development and reconciling environment and economics. That is very good because that reconciliation has to be brought about. You all understand that this is all the easier when forestry and its economy are in good health. It is difficult to ask concerns facing bankruptcies to undertake environmentalist action. Any act having to do with trade, industrial promotion and industrial development has a far closer link than is commonly thought with sustainable development.

I do not want to prolong these preliminary comments. I could have said something about the role that a